



**Germigny des Prés**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2026 A 18H30**

*L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Germigny des Prés, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe THUILLIER, Maire, suite à la convocation adressée par M. le Maire en date du vingt-quatre mars deux mille vingt-six*

**Etaient présents :**

*AVEZARD Emily, BEDIU Aline, BERTHON Patrick, BRUANDET David, COLAUD Yves, DURAND Martine, HERAULT Corinne, MAGNIN David, MOREAU Nadège, PLOT Guillaume, PAVLOVIC Sophie, RAHMOUNI Marie, TATIN Franck, THUILLIER Philippe, TREMINTIN-BERTRAND Nathalie*

Formant la majorité en exercice,

**Absents Excusés:**

**Absents :**

**A donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** RAHMOUNI Marie

**1. Approbation du compte rendu de la séance précédente :**

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

**2. Désignation des délégués aux Syndicats Intercommunaux**

Vote : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-----------	------------	----------------	-----------

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Germigny des Prés a transféré aux Syndicats des Eaux et scolaires ses compétences.

Suite aux dernières élections municipales, il est donc nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du Comité du Syndicat des Eaux et scolaires des communes de Saint Martin d'Abbat et Germigny des Prés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour chaque syndicat, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

**Article 1 : Désignation des délégués au syndicat scolaire (Siris de St Martin d'Abbat Germigny des Prés)**

Sont désignés en qualité de délégués de la commune :

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Emily AVEZARD	Aline BEDIU
Marie RAHMOUNI	Martine DURAND
Philippe THUILLIER	Sophie PAVLOVIC

## Article 2 : Désignation des délégués au syndicat des Eaux (SEA SMAGY)

Sont désignés en qualité de délégués de la commune :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Philippe THUILLIER	Yves COLAUD
Marie RAHMOUNI	David MAGNIN
Nathalie TREMINTIN-BERTRAND	Guillaume PLOT

## 3. Création et composition des commissions communales

Vote : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-----------	------------	----------------	-----------

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

Considérant qu'il convient de créer des commissions communales chargées d'étudier les affaires soumises au Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

### Article 1 : Création des commissions communales

Il est créé les commissions communales suivantes :

- Commission finances
- Commission voirie
- Commission urbanisme
- Commission communication
- Commission Culture, Loisirs, Tourisme
- Commission Agricole
- Commission cimetière
- Commission sécurité
- Commission Fleurissement, environnement

### Article 2 : Composition des commissions

Les commissions sont composées de conseillers municipaux désignés comme suit :

#### 1. Commission finances :

Aline BEDIU	David MAGNIN
Patrick BERTHON	Philippe THUILLIER
Yves COLAUD	Nathalie TREMINTIN-BERTRAND

#### 2. Commission voirie :

Patrick BERTHON	Franck TATIN
David MAGNIN	Philippe THUILLIER
Guillaume PLOT	Nathalie TREMINTIN-BERTRAND

#### 3. Commission urbanisme :

Patrick BERTHON	Franck TATIN
David BRUANDET	Philippe THUILLIER
Guillaume PLOT	Nathalie TREMINTIN-BERTRAND

#### 4. Commission communication :

Emily AVEZARD	Nadège MOREAU
Aline BEDIU	Sophie PAVLOVIC
Martine DURAND	Marie RAHMOUNI
Corinne HERAULT	Philippe THUILLIER

#### 5. Commission culture, loisirs, tourisme :

Emily AVEZARD	Corinne HERAULT
Aline BEDIUO	Nadège MOREAU
David BRUANDET	Marie RAHMOUNI
Martine DURAND	Philippe THUILLIER

#### 6. Commission agricole :

Emily AVEZARD	Guillaume PLOT
Patrick BERTHON	Philippe THUILLIER
David MAGNIN	

#### 7. Commission cimetière :

Patrick BERTHON	Marie RAHMOUNI
Nadège MOREAU	Franck TATIN
Guillaume PLOT	Philippe THUILLIER
Sophie PAVLOVIC	

#### 8. Commission sécurité :

Aline BEDIUO	Guillaume PLOT
Patrick BERTHON	Philippe THUILLIER
David MAGNIN	Nathalie TREMINTIN-BERTRAND
	Franck TATIN

#### 9. Commission fleurissement, environnement :

Emily AVEZARD	Sophie PAVLOVIC
Martine DURAND	Guillaume PLOT
Corinne HERAULT	Marie RAHMOUNI
Nadège MOREAU	Philippe THUILLIER

#### Article 3 : Présidence des commissions

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Maire est président de droit de chaque commission.

Il pourra désigner un vice-président pour assurer la présidence en son absence.

#### Article 4 : Fonctionnement

Les commissions ont un rôle consultatif. Elles instruisent les affaires qui leur sont soumises et émettent des avis.

### 4 Désignation des représentants de la commune auprès des organismes extérieurs

Vote : 15	Contre : 0	Abstention :	Pour : 15
-----------	------------	--------------	-----------

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

Considérant Qu'il convient de désigner des représentants de la commune auprès de divers organismes et instances extérieures,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

#### Article 1 : Correspondant défense

Est désignée en qualité de correspondant défense : Nathalie BERTRAND-TREMINTIN

#### Article 2 : SICTOM

Sont désignés en qualité de représentants de la commune :

- ✓ Délégué titulaire : Philippe THUILLIER
- ✓ Délégué suppléant : Nadège MOREAU

### Article 3 : CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Est désignée

Déléguée élue : Aline BEDIUO

### Article 4 : PETR

Sont désignés en qualité de représentants :

- ✓ Délégué titulaire : Marie RAHMOUNI
- ✓ Délégué suppléant : Philippe THUILLIER

### Article 5 : Correspondant animalier

Sont désignés en qualité de représentants :

- ✓ Délégué titulaire : Nathalie BERTRAND-TREMINTIN
- ✓ Délégué suppléant : Patrick BERTHON

## 5 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vote : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-----------	------------	----------------	-----------

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-5 et L.1414-2 et suivants,  
Vu le Code de la commande publique,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), chargée d'attribuer les marchés publics

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

### Article 1 : Composition de la commission

Monsieur le Maire est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres.

### Article 2 : Nombre et désignation des membres pour les communes de moins de 3 500 habitants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Aline BEDIUO	Patrick BERTHON
Yves COLAUD	Corinne HERAULT
Nathalie TREMINTIN-BERTRAND	Marie RAHMOUNI

## 6 Désignation des membres de la CLI (Commission Locale d'Information)

Vote : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-----------	------------	----------------	-----------

Monsieur le Maire informe que chaque installation nucléaire telle qu'une centrale est suivie par une CLI (Commission Locale d'Information). Etant donné que la commune de Germigny des prés est située dans le périmètre des 20 kms de la Centrale Nucléaire de Dampierre en Burly, il convient de désigner un représentant du Conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Information du CNPE de Dampierre en Burly.

Monsieur le Maire se propose pour représenter la commune en tant que membre titulaire et Monsieur Yves Colaud en tant que membre suppléant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité de :

- Désigner Monsieur Thuillier Philippe, membre titulaire et Monsieur Yves Colaud, membre suppléant,
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes

## 7 Détermination du nombre des membres du Centre Communal d'Action sociale (CCAS)

Vote : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-----------	------------	----------------	-----------

Les articles L123-6 et R123-7 du Code de l'action sociale et des familles disposent que le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS est fixé par le conseil municipal ; Il est précisé que leur nombre ne peut être supérieur à 16, la moitié des membres est élue par le conseil municipal parmi ses membres, et l'autre

moitié, représentant les usagers (participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune) est désignée par le maire.

Monsieur le Maire propose de fixer à 11 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, de fixer la composition du conseil d'administration du CCAS ainsi :

- du maire de Germigny des Prés, président de droit,
- de 5 élus au sein du conseil municipal de Germigny des Prés,
- de 5 membres nommés (cités ci-dessus) par le maire parmi les personnes participant à des actions de Prévention, d'animation ou de développement social menées au sein de la commune et Représentants des usagers.

## **8 Organisation d'un concert et cinéma de plein air pour l'année 2026**

Vote : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-----------	------------	----------------	-----------

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Germigny des Prés souhaite organiser une soirée cinéma concert le 27 juin 2026 sur l'espace du Grand Clair.

Il présente à l'assemblée le devis de OC Ciné pour un montant de 2 771,74 € TTC et de l'Association Groove Artist pour le concert d'un montant de 1 200 € TTC

L'objectif poursuivi est d'animer la commune tout en partageant un moment de convivialité entre administrés. Il expose que le concert et le cinéma de plein air sont entièrement gratuits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De la gratuité de l'opération
- Les dépenses liées à cette manifestation (Salaires, cotisations, frais annexes Sacem) seront inscrites au budget primitif 2026 de la commune, en section de fonctionnement aux articles 623.
- D'accepter le devis de l'entreprise Oc Ciné pour un montant de 2 771,74€ TTC et de l'Association Groove Artist pour le concert d'un montant de 1 200€ TTC
- De solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes Val de Sully et du département dans le cadre de la saison culturelle « En Scène »,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention PACT,
- D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les dispositions permettant la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que l'organisation de cette manifestation, et à signer la convention entre la commune et les entreprises, la Communauté de Communes

## **Questions diverses :**

### **• Visite du patrimoine communal**

Il est proposé d'organiser une visite du patrimoine communal à destination des membres du conseil municipal (local technique, école, presbytère, cimetière, secrétariat, etc.). Une date reste à définir.

### **• Présentation du budget aux nouveaux élus**

Une réunion de présentation du budget sera prochainement organisée à l'attention des nouveaux élus.

### **• Devis signés depuis le dernier conseil municipal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des devis signés depuis la dernière séance, à savoir :

- L'acquisition d'un broyeur de fossés auprès de l'entreprise Méthivier ;
- La vérification des extincteurs par l'entreprise Chronofeu.

### **• Organisation du cinéma de plein air**

Monsieur Berthon Patrick informe le conseil d'une difficulté concernant la mise à disposition de barnums par les autres communes. Il est préférable d'élargir les demandes de prêt à de nouvelles communes.

- **Désignation des conseillers délégués**

Madame Pavlovic Sophie interroge sur la désignation des conseillers délégués. Monsieur le Maire propose de reporter cette désignation à un prochain conseil municipal.

- **Concours de pétanque**

Madame Durand Martine sollicite des informations concernant le concours de pétanque organisé par la Boule Castelneuvienne le 15 juin prochain à Germigny-des-Prés.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion d'organisation sera prochainement fixée. Il s'agit d'un concours départemental réservé aux licenciés, dont les bénéfices seront reversés au profit de l'accueil de jour.

- **Bulletin municipal**

Un bulletin municipal sera prochainement diffusé suite aux élections.

La séance est levée à 20 : 37



Marie Rahmouni

Adjointe au Maire et secrétaire de séance

A Germigny des Prés, le 2 avril 2026



Le Maire,  
Philippe THUILLIER



Publié sur le site internet de la commune et affiché le 3 avril 2026 conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales